

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, CHAPUILLIOT Delphine, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, PILLON Géraldine ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, PIOT Bernard ;

1. Compte-rendu du 21 juillet 2020

Le compte-rendu du 21 juillet est approuvé à l'unanimité.

2. Délégations au Maire : modification de la délibération

Une erreur a été faite sur le numéro de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient de modifier ce numéro sur les délibérations prises : article L2122-22 et non L2111-22.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette modification.

3. Les Commissions Communautaires

Monsieur le Maire rappelle la composition des commissions communautaires :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

COMMISSIONS	Délégués	Vices Présidents
COMMUNICATION	Viviane DUMAS Anne BESSET	Jacques BERLIOZ
SERVICE A LA PERSONNE	Viviane DUMAS Géraldine PILLON	Farid CHERIET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME ET HABITAT	Bernard BRIAS David CARTE	Charles ZILIOX
ECONOMIE	Michel BOREL Bernard PIOT	Patrick METRAL
TOURISME	Martine MAZOYER Noël LAFERTIN	Michel DEVRIEUX
CULTURE	Martine MAZOYER	Jacques BERLIOZ
RESEAUX	Bernard BRIAS Bernard PIOT	Valérie PEYSSELO
ENVIRONNEMENT	Martine MAZOYER David CARTE	
FINANCES	Martine MAZOYER Sophie BOURRIN	Jacques BERLIOZ
PISCINE	Viviane DUMAS Anne BESSET	Hervé BLANC
MUTUALISATION	Bernard BRIAS Bernard PIOT	Hervé BLANC

4. Subventions aux associations : ajout

Une demande de subvention nous est arrivée tardivement.

Après discussion, le conseil municipal décide de la subvention à l'association suivante :

- Visage de Notre Pilat : 50 €

5. Poste d'Adjoint Technique Territorial : modification

M. le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique de 2e classe est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Véranne pour 17 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de la décision de stagiairiser un agent ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint technique de 2e classe pour 17 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet, à raison de 22 heures hebdomadaires à compter du premier novembre 2020. Sous réserve de l'avis du Comité Technique Intercommunal qui sera consulté à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification au tableau des effectifs et autorise monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

6. Point travaux : Route de Maclas (revêtement en enrobés coulés à froid) ECF

Les travaux se sont déroulés entre le 29 et le 31 juillet 2020 avec un marquage au sol le 8 septembre 2020.

Le montant total des travaux est de 62 754 € HT avec une subvention de 24 864€ HT du Département (pour rappel l'estimation initiale des travaux était de 64 680 € HT).

Maclas a bénéficié de nos tarifs négociés pour exécuter les 100m de la route de Maclas menant à la résidence du Lac. Une chambre telecom a également été mise à la côte le 22 septembre 2020 (Commune de Maclas).

Nous avons profité du marquage au sol de la route pour matérialiser le marquage d'une place pour personnes à mobilité réduite au niveau du parking de la salle des fêtes afin de se mettre en conformité avec la loi (250 € HT).

7. Point travaux : Extension du réseau de Loye

Pour rappel cette station a été mise en service en 2011 avec une capacité de 90 équivalents habitants (EqH) et sa charge actuelle est de 22%.

Suite à la demande d'un habitant du Vernet, nous avons lancé courant juin une enquête auprès des habitants de ce hameau sur leur volonté de raccorder leurs effluents à la STEP de Loye. 6 résidents ont répondu favorablement.

En juillet une étude a été commandée auprès du bureau d'étude 3D Infrastructures pour la préparation du projet : le montant estimatif des travaux de raccordement du hameau du Vernet à la STEP de Loye est de 66 300 € TTC ;

Suite à la crise sanitaire, le Département a mis en place le « Plan de relance BTP » qui pourrait subventionner ces travaux à hauteur de 50% si ces travaux débutent d'ici fin 2020.

Ces travaux permettraient d'augmenter la charge de la station à presque 50%. Un appel d'offres a été lancé auprès d'entreprises locales dont les retours sont attendus prochainement.

8. Point travaux : Station du Bourg

Pour rappel cette station a été mise en service en 1980. Il s'agit d'un lagunage à 3 bassins avec une capacité de 360 équivalents habitants (EqH) et sa charge actuelle est de 140%.

Suite à la visite annuelle de la MAGE, le rapport d'expertise a rendu les conclusions suivantes :

- Station vétuste avec une charge supérieure à sa capacité.
- Cependant la matière organique est bien dégradée.

En juillet 2020, il y eu un appel à projet de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui peut financer jusqu'à 50% des travaux faits sur les stations et réseaux (si les travaux débutent en 2021).

Le coût des travaux est estimé à 440 000 € (90 000 € pour les réseaux et 350 000 € pour la station d'épuration). Pour rappel, nous avons prévu 150 000 € de travaux au budget assainissement 2020. Un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre et étude auprès de 5 cabinets et une réponse est attendue pour le 16 octobre 2020. La MAGE et le Syndicat des 3 Rivières nous soutiennent dans cette démarche.

9. Point rentrée : école, cantine et périscolaire

La rentrée de septembre s'est bien déroulée avec, toujours, le respect des mesures sanitaires en vigueur. Le restaurant scolaire de l'école permet d'accueillir tous les enfants inscrits, en 1 seul service, en respectant le non brassage des classes. Une nouvelle modalité d'inscription à la cantine a été mise en place en septembre avec la diffusion d'un nouveau règlement : Les familles doivent désormais inscrire leurs enfants via une adresse mail mise en place spécialement à cet effet (cantine.veranne@gmail.com).

Le périscolaire peut également accueillir tous les inscrits puisque l'effectif règlementaire n'est pas dépassé pour le moment.

Une nouvelle maîtresse, Mme RIBIERRE, vient compléter l'équipe pédagogique puisque Madame FAVRE ne travaille plus les mardis.

Cette année l'effectif de l'école se compose comme suit :

23 TPS/PS/MS ; 22 MS/GS et 21 CP/CE1 soit 66 élèves pour l'école de Veranne et 45 élèves pour l'école de de Saint-Appolinard soit un effectif de 111 élèves pour le RPI.

Les maîtresses ont fait la demande de matériel de rangement mis à leur disposition cette année pour un montant de 460 €.

Pour information, les panneaux photovoltaïques sont en place et le branchement est prévu pendant les vacances de la Toussaint. Une convention a été signée avec le SIEL pour leur exploitation.

10. COVID : Utilisations des salles communales

De nouvelles dispositions ont été prises suite à la crise sanitaire. Dorénavant une seule association/activité se déroulera par jour et par salle.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>Matin : Assistantes Maternelles</p> <p>18h30 - 20h : Yoga Détente Energie</p> <p>1</p>	<p>18h30 - 20h : Tai-Chi Détente Energie*</p> <p>20h30 - 22h30 : Travail Cuir - Ghilde</p> <p>2</p>	<p>18h - 19h30 : Gym</p> <p>3</p>	<p>20h30 - 22h30 : Escrime - Ghilde</p> <p>4</p>	<p>10h-12h : Yoga</p> <p>14h-18h Club de l'amitié</p> <p>5</p>

* si Conseil Municipal, cours de Tai à la SDA

Salle des Fêtes

Salle des
Associations

Presbytère

Dans un but de responsabilisation, il a été demandé à chaque association la mise en place d'un protocole sanitaire. Les réunions communales et intercommunales seront toujours prioritaires pour l'utilisation des salles. Pour l'instant les locations de salles aux particuliers ne sont pas autorisées au moins jusqu'au 31 décembre 2020.

11. Désignation du membre pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La CLECT est saisie lorsqu'il y a transfert d'une compétence entre les Communes et la Communauté de Communes (Exemple : La gestion de la piscine a été transféré de la Commune de Pélussin à la Communauté de Communes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Le Maire Michel BOREL en tant que membre de cette commission.

Questions Diverses

- **Les gens du voyage** : ils sont arrivés sur la Commune le 2 septembre (parking du Drevet). Ce phénomène est récurrent en raison de l'absence de zone d'accueil au sein de la Communauté de Commune. Monsieur le Maire, comme à chaque fois, a été négociateur avec eux afin que leur séjour soit de courte durée sur notre commune et qu'ils laissent les lieux propres en repartant.
- **Incendie** : Un incendie s'est déclenché le 11/09/2020. Il était situé entre les Allouettes et le crêt des Rouets (chemin qui fait limite entre St Appolinard et Véranne). Ce départ de feu est très certainement volontaire ; la gendarmerie enquête.
- **Tableau gourmand** : Le fond de commerce du Tableau Gourmand a été vendu. A ce titre une demande d'autorisation de transfert de licence IV a été faite. L'ouverture est prévue pour le 02/10/2020.
- **Location d'un appartement de la Commune** : Un appartement communal au-dessus du presbytère se libère au 01/12/2020 et une personne est volontaire pour le reprendre.
- **Signalisation** : Suite à des incivilités, des panneaux ont été installés :
 - « Interdit aux chiens même tenus en laisse » pour le City Stade
 - « Feux interdits » pour la chapelle de ST SABIN
- **Nouvelle association : Robin du bois** : Association créée en 2019 milite contre les coupes rases de certaines parcelles forestières et souhaitent sensibiliser les propriétaires privés à une gestion durable de leurs parcelles. Ils souhaitent acquérir dix hectares de forêt.
- **L'ambroisie** : Nous avons été interpellés par un riverain quant à la présence d'ambroisie sur la Commune. « L'arrêté préfectoral n°2019-039 du 18 juillet 2019 renouvelle l'obligation de destruction de l'ambroisie en tout lieux et par tous les gestionnaires concernés ». Suite au renouvellement du conseil municipal, un référent ambroisie sera nommé et un plan d'action mis en place.
- **Bibliothèque** : réouverture prévue samedi 26 septembre 2020 avec un protocole sanitaire mis en place pour l'accueil les personnes. Elle ne sera ouverte que le samedi matin dans un premier temps.
- **Masques chirurgicaux** : achat de 1 000 masques à la pharmacie de Pélussin pour le personnel communal, les bénévoles et les élus afin d'avoir un stock d'avance.
- **Chemin rural du Tout** : ce chemin communal n'est pas entretenu, ce qui peut poser problème à certains riverains. Le tracteur ne peut pas passer sur ce chemin, ce qui rend compliqué son entretien. Une étude est en cours.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers de 4 demandes d'intention d'aliéner. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

La séance est levée à 22h05
Prochaine séance le 20 octobre 2020

Secrétaire de séance
Bernard BRIAS